

Séance du 7 décembre 2018

L'an deux mil dix-huit, le sept décembre, à vingt-heure trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle de la mairie, sous la présidence de: M. Michel COUTELLE Maire. Etaient présents : Mmes et MM. : Catherine Beautemps-Joly, Mickaël Feuvrier, André Fournier, Solène Loyer, Anne Molard.

Absents excusés : MM Jacky Bassereau, José Albesa, Loïc Poupin.

Mme Loyer a été nommée secrétaire.

2018-12-d1

Admission en non-valeur

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de Monsieur Chaigneau, Comptable du Trésor, de prononcer l'admission en non-valeur des créances suivantes :

Exercice 2017

Titre 5 pour un montant de 15 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré admet cette créance en non-valeur.

2018-12-d2

Contrats d'assurance des risques statutaires

La commune de Chemiré en Charnie a, par la délibération du 6 avril 2018, demandé au Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Sarthe de souscrire pour son compte un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents,

Le Conseil, après en avoir délibéré :

Décide d'accepter la proposition suivante :

Assureur : **AXA par l'intermédiaire de GRAS SAVOYE**

Durée du contrat : quatre ans à compter du 1^{er} janvier 2019

Régime du contrat : capitalisation

2018-12-d3

Logiciels Mairie

Le contrat d'acquisition et de prestations de services des logiciels de la Mairie, est arrivé à échéance.

Le Conseil Municipal décide de renouveler le contrat auprès de la Société SEGILOG et autorise Monsieur le Maire à signer un contrat d'une durée de trois ans.

Le montant total du contrat est de 4 020 euros HT soit 1340 euros HT par an.

2018-12-d4

Election d'un délégué auprès du SIAEP Charnie Champagne

Madame Catherine Beautemps-Joly est élue déléguée suppléante.

Délégués titulaires : Michel COUTELLE et André FOURNIER

Délégués suppléants : Mickaël FEUVRIER et Catherine BEAUTEMPS-JOLY

2018-12-d5

Plus-value n°1 lot n°3 Charpente bois bardage bois

Dans le cadre de la construction de la salle communale

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le devis de l'entreprise DENIS MARIE d'un montant de 463.50 € TTC, pour le traitement classe 4 marron sur profil 21*120.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire déclare la séance close à 22h30

Vu pour affichage

Le Maire